

STOP à la construction d'un MUR à CALAIS ! Ouvrez les frontières à CALAIS et partout !

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dit :

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Parce que la France et l'Angleterre ont signé cette déclaration,

parce que nous défendons la libre circulation
et la libre installation des êtres humains dans le monde,

parce que nous refusons le rétablissement des contrôles aux frontières
qui bloquent les migrant-e-s, comme à Vintimille à la frontière italienne,

parce que nous sommes solidaires des migrant-e-s contraint-e-s
de vivre dans les « jungles » de Calais, de Dunkerque et d'ailleurs,

nous dénonçons la collaboration entre l'Angleterre et la France
dans la construction d'un mur à Calais¹

et nous exigeons que les migrant-e-s puissent se rendre librement
en Angleterre, si c'est leur souhait.

Nous réclamons donc l'abrogation des accords du Touquet de 2003
qui ont installé la frontière entre la France et l'Angleterre
à Calais pour les migrant-e-s.

**LIBRE CIRCULATION, LIBRE INSTALLATION DANS LE MONDE
RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS**

*Collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes – sp35.org
Réunion ouverte chaque mardi à 18 h 45 à la MIR, 7 quai Chateaubriand*

¹ Ce mur mesurerait 1 kilomètre de long et 4 mètres de haut ! Il viendrait prolonger les 30 kilomètres de grillages déjà installés pour empêcher les migrant-e-s de passer.